



**HAL**  
open science

## Licence AES (administration économique et sociale) Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence AES (administration économique et sociale). 2015, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA. hceres-02037307

**HAL Id: hceres-02037307**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037307v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence Administration économique et sociale (AES)

- Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Campagne d'évaluation 2014-2015 (vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2014-2015

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Établissement(s) cohabilités : /

## Présentation de la formation

La licence *Administration économique et sociale* (AES) est une des trois licences généralistes proposées par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), il existe également une licence *Droit* et une licence *Economie gestion*.

La licence AES est portée par l'UFR Droit économie gestion et est proposée sur le campus de Pau. Elle se compose d'un premier semestre (S1) de tronc commun avec la mention *Economie gestion* et la mention *Droit* (proposées également par l'UFR Droit, économie, gestion) puis de 3 semestres (S2, S3 et S4) spécifiques à la mention AES avec quelques matières optionnelles puis enfin de deux semestres (S5 et S6) se déclinant en 3 parcours : *Administration générale et développement social*, *Gestion des entreprises* et *Sciences sanitaires et sociales* (le dernier parcours a été ouvert en 2012 et relève de la formation continue).

## Avis du comité d'experts

L'organisation de la formation, avec un premier semestre 1 commun aux trois mentions donne un temps d'ouverture et de découverte aux nouveaux étudiants, qui leur permettra de faire leur choix entre les mentions AES, *Droit* et *Economie gestion*. Par la suite, la mutualisation d'un grand nombre de matières est un atout pour permettre une véritable souplesse entre les parcours. En revanche, la forte proportion de cours magistraux sur le semestre 1 peut ne pas être propice à l'échange entre les étudiants et le corps enseignant, et amener des étudiants à plus facilement décrocher (une seule UE comportant des travaux dirigés si on excepte l'enseignement des langues).

Les compétences attendues sont tout à la fois des compétences méthodologiques (autonomie dans le travail, rédactionnelle, d'analyse, de synthèse...) et des compétences professionnelles (compétences linguistiques et informatiques validées par le C2i). Cette licence AES est avant tout généraliste, (à l'exception du parcours *Sciences sanitaires et sociale* en 3ème année qui vise une insertion professionnelle) et prépare à l'entrée en master qui permettra d'acquérir des compétences professionnelles spécifiques.

La mention, qui est pluridisciplinaire, souffre néanmoins d'une visibilité fragile coincée entre les disciplines plus identifiées : l'économie et la gestion d'une part et le droit d'autre part. N'offrant pas de master propre, l'attractivité en est affectée. Une politique de communication pour résoudre ce problème semble être engagée.

La licence est présente sur le campus de Pau. Elle offre une opportunité de proximité en particulier pour les bacheliers boursiers de la région qui ne peuvent envisager des études à Toulouse ou Bordeaux. Elle offre la possibilité aux étudiants de se réorienter à chaque semestre. En pratique, le dossier ne permet pas de savoir si cette option est exercée par les étudiants. Il est également possible pour les étudiants de s'orienter vers différentes licences professionnelles. Le dossier ne donne pas d'informations sur le nombre d'étudiants optant pour ces formations. Son insertion dans l'environnement socio-économique est soutenue par une possibilité de stage en L3 seulement.

La formation est portée par la Faculté Droit, économie, gestion. Les enseignements sont essentiellement assurés par des enseignants de cette faculté mais il est également fait appel à des enseignants des vacataires (20 dont 5 ATER ou contrats doctoraux) qui interviennent principalement en L2 et L3. Le statut des vacataires n'est pas précisé dans le dossier.

L'implication des professionnels est faible mais est en cohérence avec l'orientation très généraliste de la licence AES sur les deux parcours *Administration générale et développement social* et *Gestion des entreprises*. En revanche, le dossier ne donne aucune information sur le parcours *Sciences sanitaires et sociales* qui relevant de la formation continue devrait incorporer plus de professionnels.

Le pilotage de la formation est assuré via trois instances différentes : le conseil du département AES (regroupant toute l'équipe enseignante) qui discute des grandes orientations pédagogiques du département, la commission mixte paritaire composée des responsables d'années, des enseignants permanents et de représentants étudiants et enfin le conseil de perfectionnement reprenant la même composition que pour la commission mixte paritaire mais en associant en plus les intervenants extérieurs. Il est difficile de comprendre les attributions spécifiques à chacune de ces instances ; en particulier les attributions de la commission paritaire et du conseil de perfectionnement semblent identiques.

Les effectifs inscrits en L1 sont en baisse sur les 5 dernières années (133 en 2012/2013 contre 176 en 2008/2009) avec des taux de réussite qui sont également en baisse (taux d'admis à la fin de la L1 : 32 % en 2011/2012 contre 42 % en 2008/2009). Cette baisse s'explique par une augmentation du nombre important d'abandons en cours d'année sur la même période. En L2 et L3, le taux de réussite est en revanche nettement supérieur (de 80 à 90 % selon les années) à l'exception de la dernière année fournie (2011/2012) pour la licence 3 où le taux de réussite n'est plus que de 68 %.

Il existe donc un fort taux de déperdition des effectifs en L1 expliqué en partie par le fait que la formation ne s'inscrit pas dans une filière complète LMD. Les origines des bacheliers confirment cette visibilité fragile avec un fort taux (plus de 40 %) de bac technologique ou professionnels et peu de bac généraux de filière ES, par exemple. Cela conditionne probablement un taux d'échec en L1 important d'autant plus que la L1 est constituée de beaucoup de cours magistraux sans TD.

Aucune information n'est fournie sur le 3ème parcours *Sciences sanitaires et sociales* ouvert en 2012 (effectifs non mentionnés par exemple).

## Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	N/A il s'agit d'une licence généraliste
Place de la professionnalisation	<p>La licence est fondée sur des enseignements de socles communs peu professionnalisant à l'exception d'un enseignement de préprofessionnalisation en licence et d'un stage d'un mois minimum. La faiblesse du nombre de stages proposés (un seul sur les trois ans) et leur durée (un seul mois) ne laissent pas une grande place à la professionnalisation.</p> <p>Le parcours ouvert en formation continue n'est pas présenté.</p>
Place des projets et stages	<p>Le stage est obligatoire en L3 (1 mois). La faiblesse des temps de stage, combinée à un enseignement généraliste, peut expliquer le manque d'attractivité de la licence.</p>
Place de l'international	<p>Le dossier mentionne une quinzaine de mobilités entrantes par an (en provenance d'Espagne, de Grèce et d'Allemagne). On ne sait pas sur quelles années se fait la mobilité. Par ailleurs le dossier ne fournit aucune information précise sur les mobilités sortantes (dans le cadre des accords Erasmus ou de partenariats internationaux).</p> <p>En revanche, les étudiants ont la possibilité de suivre jusqu'à trois langues vivantes (pas d'information sur le nombre d'étudiants suivant une, deux ou trois langues) et certains enseignements sont effectués en espagnol.</p> <p>Enfin, le dossier ne précise pas les lieux de stages (France ou étranger).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Plusieurs dispositifs ont été mis en place au niveau de l'UPPA pour orienter les étudiants et communiquer sur les différents parcours possibles. Il existe également des tutorats d'accueil, d'intersession et personnalisé et on peut noter un module d'accompagnement sous forme de TD de méthodologie. Ce dernier module mérite d'être étendu. L'origine des étudiants (bacs professionnels et technologiques) suppose en effet un soutien renforcé en méthodologie du travail universitaire.</p> <p>Malgré les différents dispositifs mis en place, le taux de réussite des étudiants est faible en L1 même si la dégradation observée semble plus le fait d'étudiants ne se présentant pas aux examens et ayant donc décrochés dès les premières semaines.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Sur la place du numérique, le certificat C2i est prévu et il existe un ENT avec plate-forme de dépôt de documents.</p> <p>Apparemment, il existe tout un processus de suivi des étudiants en reprise d'étude ou en VAE, en handicap, sportif... mais non gérés au niveau de la composante. Le dossier n'indique pas combien de personnes sont réellement concernées par ces dispositifs.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Elle est conforme aux préconisations nationales (compensation annuelle) et combine évaluation en contrôle continu et sous forme d'examen terminal. Néanmoins, en S1, le fait que 6 sur les 9 UE ne soient composées que de cours magistraux ne favorise pas la mise en place de contrôles continus.</p>

Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier ne mentionne que 12h en L1 et en L2 consacrées au projet professionnel de l'étudiant mais on ne retrouve pas l'UE dans les présentations synthétiques des programmes. Le dossier ne fournit aucune information sur les modalités d'évaluation des compétences transversales.
Suivi des diplômés	L'UPPA a mis en place un observatoire des étudiants en charge de réaliser les enquêtes d'insertion des diplômés. Le taux de réponse (80 %) est très important. Néanmoins, le dossier présenté ne donne pas les statistiques liées à l'insertion des diplômés sur toutes les années.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il existe un conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois par an. Il se compose de l'équipe pédagogique, de représentants étudiants des trois années et des professionnels du monde socio-économique. Il manque une déclinaison de son pilotage sur chacune des 3 années et des parcours avec des responsables attirés. La mise en place de ces conseils étant récentes (depuis 2012/2013) sans doute qu'à l'usage ils seront adaptés. Il existe également une procédure d'auto-évaluation pilotée par le CEVU et se fondant sur un questionnaire adressé par l'Observatoire des étudiants. Les résultats concernant l'évaluation de la formation et des enseignements ne sont pas présentés dans le dossier ni commentés.

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- Cette licence propose une offre de proximité par rapport aux deux centres universitaires de Bordeaux et de Toulouse et les taux de réussite sont bons en L2 et L3.
- Le tronc commun en S1 permet une période d'ouverture et de découverte pluridisciplinaire propice à la réussite future des étudiants. De même les enseignements mutualisés permettent des passerelles entre les parcours. Il s'agit donc d'un enseignement généraliste et pluridisciplinaire permettant un large choix de master.

### Points faibles :

- La formation présente des taux d'échec et d'abandon élevés, ainsi qu'une érosion de ses effectifs, qui permettent de s'interroger sur son attractivité.
- La licence AES est une formation généraliste, n'incluant qu'un stage d'un mois en L3. Elle souffre également d'un manque de lisibilité de la mention AES fragile entre la mention *Economie gestion* et la mention *Droit*.
- Un volume de travaux dirigés (TD) trop faible par rapport aux cours magistraux (CM) en L1 fragilisant les chances de réussite des étudiants issus des bacs professionnels et technologiques moins aguerris aux méthodes du travail universitaire (dissertation, recherche bibliographique, etc...).
- Le parcours ouvert en 2012 *Sciences sanitaires et sociales* n'est pas présenté dans les documents. Il manque de nombreux éléments qui faciliteraient l'analyse du dossier tels que les taux de l'insertion professionnelle et du devenir des diplômés à 5 ans (on ne l'a que pour les diplômés de 2008 et 2009 sans savoir quelle est la base sondée, le taux de réponse, les emplois occupés...). De même, les données présentées sont anciennes (les plus récentes concernent l'exercice 2012/2013).

**Conclusions :**

La licence *AES* doit continuer les efforts de communication afin d'accroître sa visibilité et d'attirer des bacheliers en L1 en provenance de bacs plus généralistes. L'introduction d'une part plus importante de TD en L1 permettrait sans doute un plus faible décrochage des étudiants.

# Observations de l'établissement

## **Licence Administration Economique et Sociale**

### **Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES**

En réponse aux points suivants, évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation de la licence AES souhaite apporter les précisions suivantes :

#### **1) Le manque d'attractivité de la Licence AES**

Le rapport relève une érosion continue des effectifs en première année AES ainsi qu'un taux d'échec relativement élevé. L'explication serait à rechercher, selon le rapport, dans le manque d'attractivité de la Licence AES.

Ainsi que le souligne à très juste titre le rapport, l'absence d'une filière AES complète avec un Master propre constitue une explication essentielle. La réforme du LMD a conduit à la suppression de la Maîtrise AES qui attirait jusque là de nombreux étudiants et donnait à la filière une place beaucoup plus claire dans l'offre de formation de l'UFR DEG.

Cependant, même si la baisse des effectifs est encore observée, ces derniers sont en voie de stabilisation, – notamment en L2 et L3 - après une chute importante à la suite de la réforme LMD. En effet, il convient de relever que la Licence AES est une formation qui attire chaque année de nombreux étudiants titulaires de BTS ou de DUT qui, au travers du système de validation des acquis, intègrent la Licence en 2<sup>ème</sup> année voire en 3<sup>ème</sup> année.

Par ailleurs, si la filière AES n'est pas dotée d'un Master propre elle offre toutefois des débouchés beaucoup plus visibles et a su reformer une filière complète. Ainsi, le Master Cadre du secteur sanitaire et social constitue, avec le Master Cadre territorial, le prolongement logique du parcours généraliste (administration générale et développement social (A/S)). De la même façon, les étudiants qui suivent le parcours gestion des entreprises ont vocation à intégrer les Masters d'économie et de gestion de l'UFR DEG et de l'IAE.

La Haut Conseil pointe par ailleurs la faible durée du stage proposé en L3. Cet argument nous paraît devoir être relativisé : d'une part, la Licence AES est fondamentalement une licence généraliste, pluridisciplinaire, et non une Licence professionnelle ; d'autre part, il serait difficile pour les étudiants de concilier les enseignements académiques de la Licence avec un stage d'une durée de plusieurs mois. C'est la raison pour laquelle le module de préprofessionnalisation est proposé aux étudiants en L3 afin de renforcer leur approche du milieu socio-professionnel.

## **2) Le volume des travaux dirigés**

Le rapport du Haut Conseil estime que le volume des travaux dirigés est trop faible en 1<sup>ère</sup> année (semestre commun), ce qui contribuerait à fragiliser les chances de réussite des étudiants issus de bacs professionnels. Cet argument nous paraît en effet peu discutable sur le fond, les étudiants issus de bac technologiques étant généralement moins aguerris aux méthodes du travail universitaire.

Cependant, si le choix d'un premier semestre commun aux trois Licences présente des avantages indéniables en permettant des changements de filières, il induit inévitablement une difficulté supplémentaire tenant à l'impossibilité de créer des TD spécifiques à une Licence.

Toutefois, il convient de préciser, d'une part, que des dispositifs de soutien ont été mis en place pour accompagner les étudiants les plus en difficulté ; d'autre part, que le volume des TD est nettement plus important dès le second semestre, tout au long de la Licence.

## **3) Le pilotage de la formation : le conseil de perfectionnement**

Le Haut Conseil s'interroge sur les attributions spécifiques des différentes instances de pilotage de la formation et en particulier sur le rôle du Conseil de perfectionnement.

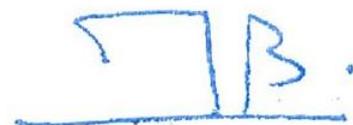
La mise en place du Conseil de perfectionnement a en effet été délicate en raison de la réflexion conduite pour cerner avec précisions leur rôle à côté des instances existantes (Département et Commissions mixtes paritaires). Toutefois, la mission du Conseil de perfectionnement devrait s'affiner à l'avenir avec une participation plus importante dans la définition de la stratégie de l'UFR DEG en matière d'offre de formation.

Le Haut conseil pointe enfin, s'agissant du conseil de perfectionnement, le défaut d'une « déclinaison de son pilotage sur chacune des 3 années et des parcours avec des responsables attitrés ». Il doit être précisé ici que la Licence AES est encadrée par des responsables d'année (L1, L2, L3) qui participent au département, aux commissions mixtes paritaires et au Conseil de perfectionnement.

## **4) Le parcours Sciences sanitaires et sociales : professionnels et devenir des étudiants**

En premier lieu, le Haut Conseil s'interroge sur l'absence d'indication quant à la participation de professionnels dans le parcours Sciences sanitaires et sociales.

Les cours de cette spécialité sont réalisés à près de 70% par des professionnels (Directeur général d'ARS, Directeur d'hôpital, attaché d'administration hospitalière, avocats, etc.). Cela permet une approche spécialisée et actualisée des différents thèmes abordés.



**Michel Braud**  
**Vice-président de la CFVU**